

Décision

Générale

colonial

Décision n° 18-398-1930 nommant une Commission.

n° 18-398-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 janvier 1930

Numéro JO
n° 398 du 31/01/1930

Date du numéro
31 janvier 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une Commission, composée de MM. Dupont, adjoint. principal des services civils, président; Berger » adjoint des services civils, Emile, commis de secrétariat général, membres, se réunira au Gouvernement, le 10 janvier courant, à 7 h. 30, pour vérifier la comptabilité de l'interprète Abdallah Doalé, chargé de la gestion du magasin des fournitures de bureau depuis Le 11 mars 1929. Elle établira l'inventaire des quantités existant à ce magasin a le a date du 10 janvier 1930 et dressera de ses opérations un procès- verbal en triple expédition, qui sera soumis à l'approbation du gouverneur. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-Baissac.